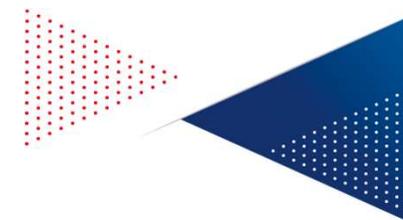


COMMISSION FEDERALE DE L'ARBITRAGE FFE2 2024-2025



Nom Prénom Arbitre	Classement	Affectation
GONCALVES CLEMENCE	1	FFE1
CHIGNARD MORGANE	2	FFE1
PERSICHETTI MANON	3	FFE2
EFE AURELIE	4	FFE2
BENMAHAMMED SIHAM	5	FFE2
TANGUY MARINE	6	FFE2
COSTE LISA	7	FFE2
DAS NEVES JOANA	8	FFE2
LECOEUCHE OMBELINE	9	FFE2
DEMONCAY MATHILDE	10	FFE2
MAZIER PAULINE	11	FFE2
PHILION SYLVIA	12	FFE3

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.